

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES, DU DIAGNOSTIC PRÉVENTION AU DOCUMENT UNIQUE



Dr Nathalie AUNOBLE – Médecin coordonnateur – AHI 33 – Bordeaux

Emilie DESOINDRE – Conseillère en prévention – AISMT 04 – Digne-les-Bains

Mélanie GODEL – Cheffe de projets – AST 67 – Strasbourg

Sandrine MAGNAN – Directrice générale – AISMT 04 – Digne-les-Bains

Laurent MERCATORIS – Ingénieur prévention – ACST – Strasbourg

Armand REBOH – Directeur général – AST 67 – Strasbourg

Manuel TAVARES – Directeur général – ACST – Strasbourg

Clotilde TURBET-DELOF – Intervenante de Prévention des Risques Professionnels – AHI 33 – Bordeaux

Florent VAUBOURDOLLE – Directeur général – AHI 33 – Bordeaux

Besoins et enjeux des SPSTI :

Les enjeux des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) autour de la prise en charge des adhérents sont nombreux :

- ▶ répondre à leurs besoins, en adéquation avec leur réalité, en produisant des livrables de qualité professionnelle : diagnostic prévention, Fiche d'Entreprise (FE), Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), et en délivrant des conseils pragmatiques visant à améliorer les conditions de travail des salariés,
- ▶ respecter la réglementation, notamment la loi du 2 août 2021 et ses décrets d'application,
- ▶ proposer au médecin du travail des outils intuitifs et ergonomiques, des livrables synthétiques,
- ▶ harmoniser la pratique et la rédaction des FE,
- ▶ numériser et permettre une incrémentation rapide dans le logiciel métier, et de ce fait, un meilleur suivi d'activité (recensement, état d'avancement),
- ▶ aider les équipes à la priorisation de l'offre de services.

Face à la diversité de ces challenges, vingt SPSTI se sont réunis autour du dispositif ADMDP (Association Développement Mon Diagnostic Prévention, de loi 1901, lancée en janvier 2020), afin de co-construire une démarche d'accompagnement globale et collaborative, ayant pour objectifs de :

- ▶ développer et promouvoir une démarche de diagnostic des risques professionnels et l'outil associé,
- ▶ rassembler la communauté de Services de prévention et de Santé au travail dans une optique de professionnalisation et de personnalisation de l'approche de prévention.

Mon Diagnostic Prévention (MDP) et **Mon Document Unique** (MDU) ont été conçus pour les équipes de Santé au travail, par M. Jean-Michel PANOSSIAN, alors responsable des opérations techniques au sein du Service AST Grand Lyon.

Ces applications Web ont donc été pensées en cohérence avec la logique de fonctionnement des SPSTI, ce qui en fait toute leur spécificité et leur singularité. La démarche collaborative qu'il engage entre SPSTI est novatrice. Différents acteurs des Services de santé sont impliqués, avec une participation volontaire et engagée sur les projets, en fonction des possibilités de chaque Service et des aptitudes de chaque expert.

Philosophie MDP/MDU :

Ce dispositif est conçu comme un levier pour diffuser la culture de la prévention au travers de trois volets complémentaires :

- ▶ **l'autodiagnostic,**
- ▶ **le diagnostic pro,**
- ▶ **l'accompagnement au document unique.**

L'autodiagnostic est un service proposé à l'adhérent pour effectuer son état des lieux de prévention au travers de formulaires simples, progressifs et modulables, quelles que soient la typologie et l'activité de son entreprise.

Ce volet, composé de cinq étapes, permet à l'adhérent de :

- ▶ décrire sa structure,
- ▶ présenter son organisation,
- ▶ préciser ses différentes activités,
- ▶ renseigner des informations en lien avec la prévention,
- ▶ identifier les situations de travail exposant potentiellement ses salariés à des risques professionnels.

Ainsi, le premier pas de la démarche de prévention est franchi.

Chaque formulaire est modulé selon les caractéristiques déclarées : secteur d'activité, taille d'entreprise, activités principales. Les questions sont accessibles, adaptées, y compris pour un public non spécialiste.

L'adhérent se laisse guider facilement dans la complétude de son autodiagnostic, en toute autonomie, en une trentaine de minutes en moyenne (retour adhérents réalisé en juillet 2019 par AST67).

Quel que soit son état d'avancement dans la démarche, l'adhérent accède à son tableau de bord de prévention et à ses indicateurs en temps réel.

L'autodiagnostic permet aux SPSTI de recueillir différents types d'informations auprès de leurs adhérents :

- ▶ informations administratives récentes,
- ▶ connaissances en prévention,
- ▶ données sur les expositions des salariés,
- ▶ marge de manœuvre décisionnelle,
- ▶ niveau d'engagement dans sa démarche de prévention.

Le diagnostic pro est complété uniquement par le SPSTI. Au travers de la visite en entreprise, il permet au Service d'apporter son expertise sur l'identification des risques, d'établir la FE et d'initier l'accompagnement à l'évaluation des risques et aux actions de prévention.

L'intervenant du SPSTI :

- ▶ constitue les unités de travail ou groupes homogènes d'exposition,
- ▶ choisit les formulaires de prévention correspondant au mieux aux activités de l'entreprise,
- ▶ s'oriente vers l'une des trois approches de prévention suivantes :
 - macro : généraliste au niveau de l'entreprise,
 - intermédiaire : détaillée au niveau des activités principales,
 - exhaustive : détaillée au niveau des métiers de l'entreprise.

Cela permet de moduler la quantité de données à collecter et le temps de réalisation. Les adhérents bénéficient des compétences du SPSTI avec l'analyse au plus juste des situations réelles de travail, l'identification précise des risques professionnels et des préconisations individualisées et adaptées. Le tableau de bord permet un regard croisé sur la prévention et la comparaison de la perception des risques de l'adhérent avec celle du Service.

A cette étape, les adhérents sont déjà familiarisés avec les notions de risques professionnels et sont ainsi mieux préparés et enclins à poursuivre leur démarche de prévention.

Les SPSTI disposent de 45 formulaires de prévention. Ils sont conçus pour accompagner le préventeur dans sa visite de terrain et aborder tous les risques pertinents au regard de l'activité. Les données saisies dans l'outil sont capitalisées et alimentent une pré-trame de DUERP.

L'extraction et l'édition de livrables sont rapides, les modèles de FE sont personnalisables et d'autres types de documents peuvent être générés (synthèse autodiagnostic, étude de poste, pré-DUERP).

Mon Document Unique (MDU) permet de rendre plus accessible aux adhérents la démarche d'évaluation des risques, quel que soit leur niveau de maturité ou leur état d'avancement en prévention.

Ils ont à leur disposition un outil d'évaluation des risques personnalisé, structuré et facilitateur. Trois modes graduels de cotation (sans cotation, fréquence/gravité, fréquence/gravité/maîtrise) sont disponibles, et le plan d'action est alimenté au fur et à mesure du remplissage. MDU permet aux Services d'optimiser leur démarche d'accompagnement des entreprises à l'évaluation des risques professionnels et de repositionner la FE dans l'approche DUERP.

Le SPSTI peut suivre l'avancement des plans d'action de prévention de ses adhérents via un système de notifications, l'échange d'informations en est ainsi simplifié.

Déploiement dans les Services :

Chaque Service, en fonction de sa structure et de son organisation interne, a opté pour une méthodologie de déploiement propre.

Fort de l'expérience de sa communauté d'utilisateurs, ADMDP peut utilement guider les services dans leurs processus opérationnels. Quelques prérequis semblent faire consensus :

- ▶ engagement de la direction et mise en place d'une instance de pilotage,
- ▶ création d'une équipe projet : phase de test sur le terrain avec un panel défini d'adhérents,
- ▶ mobilisation des différentes parties prenantes,
- ▶ accompagnement au changement : identifier les impacts de l'arrivée du dispositif sur les méthodes de travail des équipes et communiquer auprès des différents acteurs,
- ▶ intégration au système d'information : préparer l'intégration de MDP et MDU avec les autres outils informatiques utilisés par les collaborateurs, ainsi que l'équipement adapté (tablettes et accessoires, clé 4G, etc.).

Résultats, discussion et conclusion :

Du côté des équipes des SPSTI, la mise en place et le déploiement du logiciel ont initié une nouvelle approche de la démarche de prévention, de la FE au DUERP et des objectifs attendus en prévention. Les méthodes de rédaction sont guidées et les documents finaux plus harmonisés.

Le tableau de bord établi offre une vision synthétique de la prévention chez l'adhérent pour l'équipe. Toutes les données sont également collectées sur des fichiers requêtables pour une exploitation statistique (Qlik Sense) au niveau du SPSTI. Le traitement de ces contenus aide à piloter l'activité en équipe pluridisciplinaire et à prioriser les actions de prévention à l'échelle du Service. On peut ainsi filtrer les données sur différentes variables : portefeuille médecin, secteur d'activité, ou encore type de risque.

L'interface avec les logiciels métiers et le portail adhérents participent au succès de l'outil auprès des SPSTI. Celui-ci est vite intégré dans le quotidien de travail des équipes. En amont de la visite en entreprise, il nous renseigne sur le niveau de prévention de l'adhérent.

En visite d'entreprise, il est facilitant : de nombreux formulaires de prévention sont disponibles, plusieurs niveaux de détail dans l'analyse sont possibles. La sauvegarde peut se faire en mode "en ligne" ou "hors ligne", et l'utilisation d'un support informatique unique est à noter. En aval, le générateur de livrables permet une extraction rapide de documents de qualité.

ADMDP et MDP engagent les SPSTI dans une démarche collaborative interservices en favorisant les échanges de pratiques et d'informations. Les référents internes et le comité utilisateurs sont consultés lors de réunions et de groupes de travail, afin de réfléchir ensemble sur la meilleure utilisation de l'outil et son évolution. Des Services volontaires testent les améliorations sur le terrain avant déploiement à l'ensemble des SPSTI. La présentation du dispositif peut être réalisée par un SPSTI auprès d'autres Services, dans le cadre de rencontres formalisées ou de salons professionnels.

L'équipe ADMDP apporte un soutien technique de proximité via un système de ticketing et met à disposition une plateforme d'échanges *Teams* donnant accès à des ressources documentaires et à un espace de conversation.

MDP permet d'initier et de poursuivre une relation avec l'adhérent sur la base d'un constat partagé et de regards croisés, notamment via le partage de tableaux de bord. Les adhérents sont sensibilisés sur leur démarche actuelle de prévention et ce, au travers d'indicateurs simples. La démarche d'autodiagnostic, fluide et accessible, leur permet d'être acteurs de leur prévention et d'obtenir rapidement un état des lieux.

L'extraction de statistiques mutualisées permet, par exemple, de préciser que : *sur un échantillon de 11 596 entreprises adhérentes, ayant ouvert l'autodiagnostic, on observe un taux de remplissage de 97,4 %.*

Du fait de l'interopérabilité avec les logiciels métiers, le parcours est plus fluide. Nos adhérents se connectent à MDP directement via le portail du Service. De l'identification des risques à l'évaluation de ceux-ci, ils s'investissent au fur et à mesure dans leur démarche de prévention tout en bénéficiant de l'expertise de leur SPSTI. Cette dernière donne du sens à la démarche et à l'intérêt d'agir en prévention : l'adhérent monte ainsi en compétence.

Les données collectées ont permis d'observer que, sur notre échantillon de 11 596 entreprises adhérentes : 42,3 % des entreprises de moins de 20 salariés déclarent ne pas avoir de DU.

Cet indicateur nous éclaire sur la marge de progression dans l'accompagnement de nos adhérents.

MDP et MDU sont des outils en constante évolution. Prochainement, des formulaires d'activités personnalisables et pré-complétés seront disponibles. L'outil DU sera bientôt utilisable sur smartphone.

La mise en œuvre de la dernière réforme en Santé au travail prévoit la mise à jour de la FE tous les quatre ans, ainsi que la réalisation d'une AMT dans les mêmes délais, l'accompagnement au DUERP et au plan d'action. MDP et MDU sont des dispositifs digitaux, innovants et performants, pouvant concourir au respect des exigences législatives et à l'amélioration de l'offre de service des SPSTI.

Pour en savoir plus : www.admdp.fr



Pour contacter l'auteur de cette communication : e.desoindre@aismt04.fr